e.Licences	Fiche signalétique	Date : 17/09/2026

Permis de recherche minière (PR)

Informations détaillées

Nature	Permis
Type	Commercial
Catégorie	Licence avec commission de délibération (Catégorie B)
Secteur d’activité	Mines
Sous secteur d’activité	Recherche et Prospection
Formes juridique	Toutes les formes
Nature de l'Actionnariat	Mixte
Capital imposé (FCFA)	20000000
Délai de délivrance	90
Frais administratif (FCFA)	1000000
Montant de la Caution (FCFA) si applicable	
Périodicité de renouvellement	Autres
Renouvellement soumis à inspection	Oui
Délai de délivrance (jours) – renouvellement	60
Frais administratif lié à la demande de renouvellement (FCFA)	Non disponible
Ces frais administratifs liés à la demande de renouvellement (FCFA) sont-ils ?	Non remboursable
Période spécifique de dépôt des dossiers	Non
L’investisseur peut-il exercer un droit de recours en cas de rejet ou d’avis défavorable de sa demande de licence ?	Non disponible

Contact de l'autorité émettrice

Ministère	Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie
Structure	Direction Générale des Mines et de la Géologie
Autorité émettrice	Direction Générale des Mines et de la Géologie
Situation géographique	Plateau tour E 15ème étage
Tél.Fixe	+225 27 20 22 20 27
Adresse Mail	Non disponible
Site Internet	Non disponible

Pièces à fournir

I. Dossier , 1. Une lettre de demande dûment signée et adressée au Ministre chargé des mines précisant , - La ou les substance(s) minérale(s) à rechercher - La superficie du permis de recherche sollicité - Le ou les département(s). 2. Une carte de situation de la zone sollicitée sur un fond de carte topographique au 1/200 000 ou au 1/50 000 produite par le Bureau National d'Etude Techniques et de Développement (BNETD) ou toute autre structure étatique compétente en la matière et une carte géologique au 1/200 000 ou au 1/100 000 produite et authentifiée par l'Administration des mines (le cas échéant); 3. Un extrait de la carte de situation au format A4, avec la mention des coordonnées géographiques en degrés, minutes, secondes des sommets du périmètre du permis de recherche sollicité ; 4. Les statuts enregistrés pour les personnes morales ; 5. La Déclaration Fiscale d'Existence (DFE) ; 6. Un registre de commerce avec pour objet « recherche minière » ; 7. Le programme général des travaux sur quatre ans décliné années par années, avec le coût financier minimum prévu des travaux chaque année (au moins 1,6 millions francs par kilomètre carré sur la période de validité en ajoutant les frais d'administration) ; 8. La liste des postes prévus par catégorie d'emploi (cadre, agent de maitrise, ouvrier, etc.) pour les travaux sur le périmètre du permis de recherche sollicité ; 9. Une lettre dûment signée de désignation du responsable technique des travaux ; 10. Le curriculum vitae certifié avec photo d'identité du responsable technique des travaux, retraçant toutes ses expériences professionnelles acquises ou en cours, et au moins trois références pouvant confirmer lesdites expériences ; 11. Les photocopies légalisées des diplômes, certificats et autres qualifications professionnelles du responsable technique des travaux ; 12. Une attestation de régularité fiscale en cours de validité délivrée par l'Administration des impôts ; 13. Une attestation et un relevé bancaire justifiant la disponibilité d'au moins 10% du budget des travaux de recherche de la première année de la période de validité du permis de recherche sollicité. Ces documents doivent être délivrés par un établissement financier de premier rang en Côte d'Ivoire dans laquelle est domicilié le compte du demandeur. 14. un mémoire faisant ressortir les expériences du demandeur en matière d'exploration ou d'exploitation minière acquises seul ou en partenariat, avec leurs justificatifs ; 15. Au plus tard 48h après le dépôt, le dossier doit être complété par le récépissé de paiement du droit fixe , 1 000 000 FCFA.

Pénalités

La règlementation soumet-elle le requérant à des pénalités en cas de non-respect des dispositions en vigueur ?	Non

Pénalités

Si oui, quel est le montant de la pénalité ou le mode d'évaluation du montant de la pénalité	Non applicable
Les principaux motifs d'application de la pénalité	Non applicable

Documents à télécharger